



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 36/17

Objet

Reconduction d'un fonds de concours Trame Verte et Bleue

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Daniel BERNARDIN

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, A. Douzenel, S. Calinon, V. Chevriaut.

Afin de répondre aux objectifs identifiés dans l'étude Trame Verte et Bleue réalisée dans le cadre du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un fonds de concours destiné aux communes ayant des projets d'équipements a été mis en place en 2010.

Ce fonds de concours a permis d'aider six projets depuis sa création.

Il est proposé de reconduire cet outil en 2017 afin de poursuivre les investissements sur les parcelles communales concourant à l'atteinte des objectifs de la Trame Verte et Bleue. Une enveloppe de 10 000 € est prévue pour cela cette année.

Les actions qui pourront bénéficier de ce fonds de concours pourront notamment être les suivantes :

- Créer, restaurer et/ou entretenir des haies
- Créer, restaurer et/ou entretenir des vergers
- Créer, restaurer et/ou entretenir des mares
- Créer, restaurer et/ou entretenir des ripisylves
- Développer les roselières
- Conserver ou restaurer des milieux semi-ouverts en herbe
- Améliorer la nature en ville
- Engager des moyens et des démarches pour réduire l'usage des produits chimiques dans la gestion des espaces publics
- Aménagement et / ou entretien du patrimoine naturel et archéologique remarquable

L'ensemble de ces aménagements pourra bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mesure où il s'agira de travaux d'équipements destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine des communes. Ils serviront l'intérêt écologique général sur des espaces publics dont les communes ont la maîtrise d'ouvrage.

Les coûts finançables pourront couvrir les dépenses liées à la réalisation directe des équipements : achats de fournitures (plants, semences...), prestations de réalisation des travaux (plantations, terrassement...), acquisition de terrains, acquisition de matériel, besoins d'études complémentaires ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Avant tout achat et commande, une présentation du projet et des devis devront être soumis aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour permettre une validation technique. Le montant du fonds de concours accordé dépendra de l'intérêt environnemental du projet et des possibilités de cofinancement. La participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pourra pas excéder la part autofinancée par le bénéficiaire, conformément aux dispositions légales qui régissent l'attribution de fonds de concours. Les modalités d'attribution pour les différents projets proposés tiendront compte de l'ordre de dépôt des demandes et veillera à une répartition équitable de l'enveloppe allouée à cette opération.

Les communes seront ensuite invitées à adresser une demande écrite à Monsieur le Président, accompagnée d'une délibération de leur Conseil Municipal et de la copie des factures relatives aux achats et prestations de mise en œuvre.

Le versement du fonds de concours sera ensuite formalisé par une convention spécifique entre la Commune et la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place du fonds de concours de 10 000 € à destination des communes, destiné à la réalisation de travaux en faveur de la Trame Verte et Bleue,
- **VALIDE** les conditions de financement proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de financement des communes et notamment les conventions d'attribution de fonds de concours.

Récapitulatif des attributions depuis 2010

Année	Commune	Projet	Coût de l'opération (en € TTC)	Participation CAGD (en €)
2010	Biarne	Aménagement des espaces autour de la nouvelle école, de façon à favoriser la biodiversité de proximité	4 405,40	2 202,70
2013	Peseux	Restauration et protection de la mare du Cro bleu	10 943,28	4 123,15
2014	Champvans	Actions en faveur de son verger conservatoire, de la faune et de la flore qui en dépendent	6 378	3 189
2015	Rainans	Plantation d'un verger conservatoire	3 138	1 569
2016	Champvans	Acquisition d'une parcelle sur le Mont Coq	400	200
	Crissey	Création d'un verger conservatoire afin d'y assurer la préservation de la biodiversité et du patrimoine communal	1 128	564

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale

